

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 A 18 HEURES.**

Président de séance : Monsieur le Maire, Daniel SPAGNOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo PICHON

DÉLIBÉRATION 2022-08-01-SG

PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : M. CODOUL B. à M. SPAGNOU D. Mme GHERBI C. à Mme GALANTINI V.
M. GALLO C. à M. PERARD F. Mme ODDOU S. à Mme REYNIER C.

Quorum : 25 conseillers présents sur 29. Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION 2022-08-02-SE

PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : M. CODOUL B. à M. SPAGNOU D. Mme GHERBI C. à Mme GALANTINI V.
M. GALLO C. à M. PERARD F. Mme ODDOU S. à Mme REYNIER C.
Mme TOUCHE C. à Mme PELOUX N.

Quorum : 24 conseillers présents sur 29. Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATIONS 2022-08-03-SF ET SUIVANTES

PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : M. CODOUL B. à M. SPAGNOU D. Mme GHERBI C. à Mme GALANTINI V.
M. GALLO C. à M. PERARD F. Mme TOUCHE C. à Mme PELOUX N.

Quorum : 25 conseillers présents sur 29. Le quorum est atteint.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part des informations suivantes :

- Décès de la maman de Madame Nicole BAZAN, employée communale à la retraite
- Décès du grand-père de l'épouse de Monsieur Nicolas LAUGIER, Adjoint au Maire
- Décès de Madame Monique CHANA à qui il rend hommage :

« C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de Monique CHANA.

J'ai eu le plaisir de la côtoyer durant de nombreuses années dans le cadre de ses activités associatives au club des Capucins et plus particulièrement en tant que présidente du comité de jumelage entre Sisteron et Oliva en Espagne, un pays auquel elle vouait une immense passion.

Née à la Seyne-sur-Mer (Var), elle se considérait à juste titre comme Sisteronaise à part entière et avait eu une vie remplie de bonheur jusqu'au décès brutal de son mari Michel.

J'avais eu le privilège de la mettre à l'honneur l'année suivante, en mars 2010, à l'occasion de la Journée de la Femme, pour son investissement personnel dans la vie de la cité en présence de son fils Frédéric et de son petit-fils Lewis qui lui avait redonné force et courage après le décès de son époux.

J'adresse à sa famille toute ma sympathie et mes condoléances les plus attristées. »

- Décès de Monsieur Marcel CLEMENT, Maire-honoraire de LA MOTTE DU CAIRE, frère de Monsieur Jean-Louis CLEMENT, Conseiller Municipal à qui il rend également hommage :
« J'ai appris avec beaucoup de tristesse le décès de Marcel CLEMENT avec lequel j'ai toujours entretenu des relations très amicales dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants et ce malgré nos divergences politiques.
Maire de La Motte-du-Caire de 1977 à 2014 et conseiller général du canton de 1981 à 2015, nous nous sommes rencontrés à de très nombreuses reprises au titre notamment de mes fonctions de maire de Sisteron, de conseiller général mais aussi de député et je garde le souvenir d'un homme intègre, travailleur et sérieux qui a tant fait pour sa commune de La Motte-Du-Caire, son canton et le département des Alpes-de-Haute-Provence dont il fut vice-président et délégué à l'Education et à la Jeunesse. J'ai encore en mémoire l'émotion qui l'avait étreint lorsque je lui avais remis en tant que président de l'association des Maires, l'écharpe tricolore de Maire Honoraire lors d'une très belle cérémonie à La Motte-du-Caire en 2016.
Mes pensées vont à son épouse, ses filles, ses petits-enfants, son frère Jean-Louis CLÉMENT, conseiller municipal de Sisteron et à toute sa famille. Je leur adresse mes plus sincères condoléances. »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence.

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, au nom du conseil municipal, adresse toutes ses félicitations à Monsieur Daniel SPAGNOU pour la naissance de son arrière-petit-fils Mattéo et lui souhaite également un joyeux anniversaire.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a rien de plus beau que d'être grand-père et arrière-grand-père. Il remercie Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, l'ensemble du conseil municipal ainsi que les Sisteronais pour leur amitié et leur marque d'affections aujourd'hui pour son anniversaire.

Monsieur Daniel SPAGNOU indique au conseil municipal qu'à ce jour il y a 601 enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires et que 432 d'entre eux sont inscrits au restaurant scolaire, soit une augmentation de 80 enfants. A ce jour ce sont 72 % des élèves scolarisés en maternelles et élémentaires qui sont inscrits à la restauration scolaire, soit une augmentation de 14,7 %. Il ajoute qu'il est heureux qu'il y ait encore la cantine à Sisteron qui permet à ces enfants de manger un repas équilibré le midi puisqu'il s'agit d'une cantine traditionnelle avec des cuisiniers de métier et des menus de qualité avec des produits locaux. Monsieur le Maire précise que la municipalité a tenu à ne pas augmenter le prix des repas qui sont à 3,20 Euros mais qui reviennent à plus de 12 Euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020, concernant le déroulement des opérations électorales, les services de la préfecture ont demandé, pour le bon déroulement des opérations électorales, et dans la mesure du possible de ne pas excéder 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau, et donc de revoir l'organisation actuelles qui n'est plus du tout adaptée à la réglementation. Cela permettra d'éviter des files d'attente trop importantes, d'avoir une meilleure fluidité du vote et de faciliter le dépouillement. De plus l'épidémie de COVID que nous subissons depuis plus de 2 ans, pousse (pour des raisons d'hygiène et de sécurité) à enlever les bureaux de vote situés dans les écoles de la commune.

En conséquence par arrêté préfectoral, une nouvelle organisation a été actée pour le prochain scrutin prévu en mai 2024 avec les élections européennes, comme suit :

1° la création de deux nouveaux bureaux de vote :

- Le bureau de vote des plantiers sera scindé en deux, **le bureau de vote n°3** regroupera les électeurs de l'avenue Jean Jaurès, des Plantiers et de Beaulieu, et la **création du bureau de vote n°6** qui regroupera les électeurs du Gand, des Marres, route de Marseille et route de Volonne.
- Le bureau de vote du Thor sera scindé en deux, **le bureau de vote n°4** regroupera les électeurs qui habitent à gauche de l'avenue du Jabron, et la **création du bureau de vote n°7** qui regroupera les électeurs de l'avenue du Jabron, les électeurs qui habitent à droite de l'avenue du Jabron + le hameau de Canteperdrix.

2° la délocalisation des bureaux de vote situés dans les écoles :

- Le bureau de vote n°3 (les Plantiers) transféré au complexe des Marres,
- Le bureau de vote n°4 (le Thor) transféré au complexe des Marres,
- Le bureau de vote n°5 (la baume) transféré au complexe des Marres,
- Le bureau de vote n°6 (création) installé dans la salle de réunions du boulodrome,
- Le bureau de vote n°7 (création) installé dans le complexe des Marres.

3° la délocalisation du bureau de vote situé dans la Médiathèque,

- Le bureau de vote n°2 transféré dans le hall bas de la Mairie.

Seul le bureau de vote situé en Mairie (hall haut) ne sera pas modifié.

Le passage de 5 bureaux de vote à 7 avec la création de 2 nouveaux bureaux aura un impact très important sur la nouvelle répartition des électeurs de la commune et fera naturellement l'objet d'une communication massive auprès des Sisteronais. Afin de faciliter les déplacements au complexe des Marres, un service spécifique de la Navette Trèfle sera organisé les jours de scrutin.

Monsieur le Maire fait lecture d'une note envoyée le 26 juillet par Madame la Préfète, Violaine DEMARET avant son départ :

« L'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité du Gouvernement qui se traduit notamment par la mobilisation, à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'une enveloppe au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont le pilotage et l'attribution relèvent du préfet de région. Parmi les orientations d'emploi de la DSIL, définies dans le code général des collectivités territoriales (article L2334-42), le Gouvernement a souhaité en 2022 que l'accent soit mis sur les projets relevant des démarches contractuelles de l'État avec les communes et leurs groupements, dont notamment les contrats de relance et de transition écologique ainsi que les conventions « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain ».

J'ai ainsi le plaisir de vous informer que les projets que vous avez présentés pour bénéficier d'un financement, et dont le caractère prioritaire a été signalé par mes soins, ont été retenus au titre de la DSIL par le préfet de région, à savoir : la construction du restaurant scolaire Edouard de la Plane et la construction de la salle de spectacle le nouvel Alcazar (tranche 2). Soit un total de subventions de 371 750 Euros »

Monsieur le Maire ajoute qu'il a bien entendu remercier le Gouvernement ainsi que le préfet de région.

Monsieur le Maire fait part des comptes rendus de réunions des commissions municipales :

- Commission urbanisme le 13.09.2022
- Commission environnement le 19.09.2022
- Commission des travaux le 20.09.2022

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

Monsieur Hugo PICHON, secrétaire de séance, donne lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 JUILLET 2022

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Accord à l'UNANIMITÉ.

2 - Compte rendu des actes passés entre le 21/07/22 et le 12/08/22 conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions.

Rapporteur : M. Jean-Pierre TEMPLIER

3 - Compte rendu des actes passés entre le 21/07/22 et le 12/08/22 (marché) conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. Patrick CLARES

4 – Présentation du Plan Communal de sobriété 2022

Rapporteur : Mme Nicole PELOUX

Avant de laisser la parole à Madame Nicole PELOUX, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Gouvernement va faire voter une loi dès la rentrée du parlement pour que les français et les collectivités baissent de 10 % leur consommation d'électricité. En tant que Président de l'Association des Maires des Alpes de Haute-Provence il a assisté à des réunions dans lesquelles il est demandé aux collectivités de montrer l'exemple, il est donc naturel que la ville de Sisteron adopte un plan communal de sobriété.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la venue de Madame FAURE, secrétaire d'État à la Ruralité, il a notamment été évoqué les difficultés des collectivités qui sont dans des situations financières préoccupantes pour cette fin d'année, d'une part il y a une augmentation très importante des prix du carburant, de l'électricité et du gaz et d'autre part les 3,5 % d'augmentation des salaires du personnel communal après un gel du point d'indice de 3 ou 4 ans. Ces augmentations représentent des sommes importantes qui mettent en difficultés les collectivités. Pour exemple, Monsieur le Maire indique que rien pour le gaz, la commune doit payer 300.000 euros de plus au 31 décembre 2022. Il va falloir faire des économies sur tout.

Parmi les mesures proposées, certaines sont applicables tout de suite et d'autres seront plus longues à mettre en œuvre car elles demandent la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux tels que ceux en cours de réalisation au complexe Daniel MAFFREN. Cela demande du temps pour la réalisation et la présentation des demandes de subventions, sachant que l'enveloppe qui avait été accordée dans le département est épuisée, il faut que le Gouvernement accorde une nouvelle enveloppe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a écrit une lettre à Madame la secrétaire d'État à la ruralité pour lui rappeler dans quelle situation se trouve les collectivités en donnant l'exemple de Sisteron avec des chiffres bien précis. L'Association des Maires de France est en train d'intervenir également auprès de Monsieur Bruno LEMAIRE. Soit on accorde des aides aux collectivités comme on les accorde aux particuliers soit on permet d'étaler cette dépense supplémentaire dans le temps. La situation est très préoccupante, dans tous les domaines et Monsieur le Maire n'a jamais connu de situation aussi inquiétante en 40 ans de mandat.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Nicole PELOUX pour qu'elle présente à l'assemblée le plan de sobriété communal.

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et face à la crise énergétique, la transition énergétique de la France présentée comme une priorité par l'Etat, s'impose à tous et tout particulièrement aux collectivités locales.

Que l'on soit d'accord ou pas sur les causes de cette crise, les conséquences s'imposent à tous et c'est devant ce constat que la Commune de Sisteron souhaite participer activement à ce mouvement vertueux dans l'optique que La France puisse sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire, si possible sa consommation d'énergie. C'est aussi la volonté de moderniser nos infrastructures, de privilégier la qualité à la quantité, le local au lointain, de promouvoir les bonnes pratiques et les bons réflexes, d'adapter les services locaux aux nouveaux besoins, sans tomber dans le mauvais spectre de la décroissance mais plutôt en accompagnant celui de la croissance verte et en accentuant nos efforts en faveur des transitions écologiques, énergétiques et numériques comme la commune s'est engagée à le faire ces dernières années.

Cela suppose donc de renforcer les politiques locales déjà décidées et en cours de déploiement, mais aussi de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Voilà donc le sens du plan communal de sobriété que le Conseil Municipal de Sisteron est appelé à approuver.

Celui-ci s'articule autour de deux temporalités ; celle du temps durable avec une stratégie pluriannuelle et celle de court terme avec des mesures d'urgences.

UNE STRATEGIE SELON 5 AXES :

La commune de Sisteron s'engage pour :

1. *Une mobilité plus durable de ses agents*
 1. *Par le remplacement des anciens véhicules par des Hybrides ou à l'Ethanol*
 2. *L'aménagement de nouvelles places de stationnement vélo à proximité des bâtiments communaux*
 3. *Par la promotion de l'organisation des horaires de travail facilitant le co-voiturage ou l'usage des transports en commun (autant que faire se peut)*

2. *La promotion des bonnes pratiques individuelles*
 1. *Extinction systématique des lumières et des ordinateurs*
 2. *Mise en place du télétravail*
 3. *Priorisation des réunions en visio-conférence*
 4. *Equipement du Conseil Municipal en tablettes numériques et abandon des imprimés papiers*
 5. *Priorisation des impressions sur papier (si possible recyclé) en NB et en recto/verso*
 6. *Utilisation des véhicules de service responsable et optimisée (rappel des règles de dépôt des véhicules au sein des services municipaux et de non utilisation en dehors des heures de service)*

3. *Des achats plus responsables et efficaces :*
 1. *Abandon des fournitures plastiques à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements communaux organisés par la ville*
 2. *Promotion des critères d'éco-responsabilité dans les marchés publics communaux (lutte contre la déforestation, impact carbone, etc...)*
 3. *Prioriser les accords-cadres multi-attributaires pour les marchés de fourniture d'énergie (Carburant en 2021, autres...) pour lutter contre la volatilité des prix.*

4. *Une alimentation plus respectueuse de l'environnement*
 1. *Par l'augmentation de l'approvisionnement en produits de qualité, durables, et si possible locaux.*
 2. *Par la lutte contre le gaspillage alimentaire (-30% sur les 3 dernières années ; -1600 kg de nourriture jetée)*

5. *La réduction de la consommation d'énergie des infrastructures communales*
 1. *Pour les bâtiments communaux :*
 - *Rénovation thermique des bâtiments (Ateliers Municipaux réalisés ; Complexe sportif Maffren début des travaux le 19 septembre ; Nouveaux diagnostics thermique programmés sur 5 autres bâtiments communaux)*
 - *Equipement des nouvelles constructions de solutions de chauffage éco-responsables (Systèmes Pompes à Chaleur ; géothermie ; etc...)*

- *Equippedement des toitures en solutions photovoltaïques et autoconsommation lorsque possible (Etude en cours)*
 - *Rénovation des installations existantes afin de diminuer systématiquement les consommations énergétiques (changement des menuiseries, éclairage LED privilégié, etc...)*
 - *La suppression (lorsque possible) des dispositifs de contournement (chauffages d'appoints de type radiateurs électriques notamment)*
 - *Mise en place de systèmes de suivi des consommations (notamment grâce aux outils ENEDIS et carburant depuis 2022)*
 - *Modification du temps d'ouverture des services municipaux (raccourcir par exemple de 8h30 à 16h avec pause méridienne d'1/2h – moins de consommation énergétique en hiver)*
 - *Mise en place de températures de référence abaissées dans les bâtiments communaux :*
 - *Gestion des besoins selon plannings d'utilisation individualisés par bâtiment.*
 - *En période de froid : Consigne de chauffe à 19°C pour les bureaux, ateliers et ERP (sauf écoles, et structures d'accueil de la petite enfance, foyer des capucins, – 21°C et les bâtiments avec surfaces dédiées aux activités sportives à 15°C)*
 - *En période d'inoccupation la consigne de chauffage est :*
 - *Fixée à 15°C en cas d'inoccupation quotidienne nocturne et lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24h et inférieure à 48h.*
 - *Fixée à 14°C lorsque la durée d'inoccupation est supérieure à 48h jusqu'à 14 jours.*
 - *Fixée à 8°C (hors gel) lorsque la durée d'inoccupation est supérieure à 15 jours.*
 - *En période de chaleur la consigne est :*
 - *La climatisation des locaux ne peut être mise en marche que si la température des locaux dépasse les 26°C.*
2. *Pour l'éclairage public :*
- *Poursuite du plan de rénovation du parc depuis 2010 et changement systématique avec technologie LED (+ 23,5% de points lumineux entre 2010 et 2022 pour – 35% de consommation énergétique)*
 - *Baisse de l'intensité de l'EP (à partir de 21h ; -30%)*
 - *Extinction de l'EP entre 23h et 5h (entre 1^{er} octobre et le 31 mai) et entre 1h et 5h (le reste de l'année)*
 - *Diminution des horaires d'éclairage des Illuminations de Noël et de la citadelle (extinction à 23h)*

9 MESURES D'URGENCE :

1. Extinction de l'Eclairage Public : *Entre 23h et 5h30 (entre le 1er octobre et le 31 mai) et entre 1h et 5h30 (le reste de l'année)*

2. Diminution des horaires d'éclairage des Illuminations de Noël et de la citadelle : *Extinction à 23h*

3. Mise en place de températures de référence abaissées dans les bâtiments communaux

- *Gestion des besoins selon plannings d'utilisation individualisés par bâtiment*
- *En période de froid : Consigne de chauffe à 19°C pour les bureaux, ateliers et ERP (sauf écoles, et structures d'accueil de la petite enfance à 21°C et les bâtiments avec surfaces dédiées aux activités sportives à 15°C)*
- *En période d'inoccupation la consigne de chauffage est :*
 - *Fixée à 15°C en cas d'inoccupation quotidienne nocturne et lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24h et inférieure à 48h.*
 - *Fixée à 14°C lorsque la durée d'inoccupation est supérieure à 48h jusqu'à 14 jours.*
 - *Fixée à 8°C (hors gel) lorsque la durée d'inoccupation est supérieure à 15 jours.*
- *En période de chaleur, la consigne est : La climatisation des locaux ne peut être mise en marche que si la température des locaux dépasse les 26°C.*

4. Modification des temps d'ouverture des services municipaux

- Raccourcir éventuellement de 8h30 à 16h avec pause méridienne d'1/2h afin de baisser la consommation énergétique notamment en hiver

5. Extinction systématique des lumières et des ordinateurs : En fin de journée de travail pour les agents municipaux

6. Priorisation des impressions sur papier (si possible recyclé) en noir et blanc et en recto/verso : Applicable dans tous les services municipaux

7. Promotion de l'organisation des horaires de travail facilitant le co-voiturage ou l'usage des transports en commun : Autant que faire se peut

8. Utilisation des véhicules de service responsable et optimisée

- Rappel des règles de dépôt des véhicules de service et équipement d'un broyeur pour supprimer les déplacements à la déchetterie

9. L'aménagement de nouvelles places de stationnement vélo : à proximité des bâtiments communaux notamment pour les agents communaux ;

Monsieur le Maire ajoute qu'il a déjà commencé chez lui à mettre en place des mesures d'économie d'énergie.

Monsieur Jean-Pierre BOY demande à partir de quelle date se sera mis en place.

Monsieur Jean-Christian GRIMAUD, Directeur Général des Services, lui répond que ce sera à partir du 1^{er} novembre 2022 pour cette année car la mise en place des outils de gestion des horaires prendra du temps sinon ce sera au 1^{er} octobre tous les ans.

Monsieur Cyril DERDICHE trouve ces mesures intéressantes mais il demande quels transports en commun les employés pourront utiliser.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas de la compétence des communes.

Monsieur Cyril DERDICHE attire l'attention sur le fait que pour le télétravail, même si cela n'est pas forcément une mauvaise chose qui a été expérimenté pendant le confinement, cela va déplacer le coût pris en charge par l'employeur vers l'employé. Il souligne également que les parkings à vélo sont une bonne chose mais qu'il n'y a pas de piste cyclable, ce qui rend la circulation dangereuse.

Madame Nicole PELOUX lui répond que dans le cadre de l'étude du schéma de mobilité, la municipalité va essayer de créer des pistes cyclables et faire évoluer ses transports navettes pour essayer de répondre aux contraintes des employés et du monde du travail.

Monsieur Jean-Christian GRIMAUD indique que des employés communaux utilisent déjà des lignes de transport régionales et demandent un aménagement de leurs horaires de travail qui doit préserver la continuité de service, cela existe déjà mais il était important de l'inscrire dans le plan de sobriété.

Monsieur Jean-Christian GRIMAUD, au sujet du télétravail, indique qu'à l'heure actuelle, 5 agents bénéficient du télétravail, ce qui est peu mais il y a des services où cela est impossible, comme la police municipale ou les services techniques. Il rappelle que le télétravail fait l'objet d'une indemnité journalière due à l'agent pour couvrir ses frais.

Madame Stéphanie SEBANI fait part de son inquiétude au sujet de l'éclairage des passages piétons et demande comment assurer leur sécurité, en les laissant éclairés par exemple.

Monsieur le Maire lui répond que ces mesures existent déjà ailleurs comme à Laragne et précise qu'il n'y a pas de problème de ce côté là car tout le monde a pris l'habitude de faire attention. Contrairement à ce que l'on pourrait penser il n'y a également pas plus de délinquance qu'avant. Il ajoute que les mesures concernant l'éclairage public sont les plus faciles à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une note concernant les arbres de Noël que la municipalité a l'habitude de mettre dans tous les quartiers avec des éclairages qui coûtent chers, en les supprimant la commune économisera 4.000 euros.

Monsieur Michel BRUNET demande si un dispositif d'éclairage intermittent ou qui ne s'éclaire qu'au moment de passage serait envisageable en ville.

Monsieur Jean-Charles MINETTO, Directeur des Services Techniques, lui répond que la municipalité est, sur certains points lumineux, équipée avec des ampoules à vapeur de sodium qui ont un certain temps de chauffe et les ampoules commenceraient à peine à s'éclairer bien après le passage des personnes.

Monsieur Michel BRUNET demande si un éclairage différentiel serait envisageable pour ne pas être complètement dans le noir.

Monsieur Jean-Charles MINETTO lui indique qu'il faudrait équiper les 2.600 lampadaires de Sisteron d'un système spécial.

Madame Stéphanie SEBANI suggère d'installer des lampes solaires au-dessus des passages piétons et de peindre les passages avec une peinture réfléchissante.

Monsieur Antony MUNS indique que la ville de Digne a installé des clignotants bleus sur les passages piétons.

Monsieur Jean-Christian GRIMAUD rappelle que dans la présentation du plan de sobriété, l'éclairage public solaire est aussi une piste privilégiée.

Monsieur Jean-Louis CLEMENT ajoute que dans la démarche, il faut prioriser la sécurité.

Monsieur SPAGNOU lui répond que cela reste une priorité et ajoute que pour élaborer le plan de sobriété, la municipalité s'est inspirée de ce qui se faisait déjà et qui fonctionnait.

Madame Nicole PELOUX demande au conseil municipal **d'adopter** le Plan Communal de Sobriété 2022, **de charger** Monsieur le Maire de le mettre en œuvre sans délai et **de l'autoriser** à procéder aux modifications et adaptations utiles et nécessaires qui s'imposeraient pour des motifs d'intérêt général.

Accord du Conseil à l'UNANIMITÉ

5- Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : M. Franck PERARD

Madame Christiane TOUCHE quitte la séance et donne procuration à Madame Nicole PELOUX.

Monsieur Franck PERARD tient à préciser que ce rapport, présenté tous les ans, est le fruit du travail des techniciens et de nos agents qui, 365 jours par an, avec des astreintes tous les week-ends sont présents sur le terrain. Il rappelle que le service de l'eau et de l'assainissement est en régie, c'est-à-dire que rien n'est délégué et que sur le territoire cela fait des envieux.

Concernant le Service de l'eau :

Il y a 3 critères qui attestent du bon fonctionnement du service :

- La qualité, 100% de conformité des analyses en 2021.
- Le prix, Monsieur le Maire l'année dernière a choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau à Sisteron, ce qui fait qu'il est aux alentours de 3,79 euros, ce qui est en dessous des prix nationaux et de la Région PACA. Monsieur Franck PERARD indique qu'en étant en régie et en investissant continuellement, la municipalité arrive à maintenir un prix de l'eau et de l'assainissement en deçà des moyennes nationales.
- Le rendement, autrement dit la production de l'eau facturée qui est de 76% en 2021 stable par rapport à 2020 et à améliorer avec un objectif à 80%. Les efforts pour améliorer ce résultat sont mis en œuvre : travaux de renouvellements des réseaux, sectorisation et recherches de fuites, renouvellement des compteurs de gros diamètre à intensifier afin mieux comptabiliser les volumes consommés.

Monsieur Franck PERARD précise que 88 % des compteurs de la ville sont équipés de « têtes » qui permettent de relever les compteurs à distance, ce qui permet quotidiennement d'envoyer des courriers aux usagers lorsque des anomalies sont repérées en termes de surconsommation. Il ajoute que, en vertu de la loi, toutes les fuites ne sont pas éligibles à la radiation de la dette et qu'il s'agit d'un réel problème, raison pour laquelle le service des eaux envoie un courrier au consommateur afin de l'alerter. Les consommateurs sont ravis de ce service.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune de Sisteron a été choisie comme commune pilote.

Madame Élise PHILIPPE, Directrice du Pôle Environnement, précise que l'Agence Régionale de Santé des Alpes de Haute-Provence a demandé à la commune, il y a environ 1 an et demi, d'être une commune pilote du département pour établir un plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux. Il s'agit d'un plan qui permet d'étudier, depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur tout ce qui pourrait faire que l'eau se dégrade en qualité ou en quantité (pollution ou coupure d'eau). Il s'agit d'une certification du service de l'eau qui permet d'établir chacun des risques, leur probabilité de production et d'avoir des fiches réflexes pour rapidement intervenir en cas de problème.

Madame Élise PHILIPPE ajoute qu'ils ont rencontré la semaine dernière EDF, puisque 90 % de l'eau qui est produite à Sisteron provient du canal EDF, pour améliorer les échanges avec eux en cas de pollution sur le canal par exemple, afin de réagir en interaction avec eux.

Madame Élise PHILIPPE indique que Sisteron est commune pilote et qu'il s'agit d'un plan qui se fait en 4 phases et que nous en sommes à la phase 3. L'Agence Régionale de Santé est assez satisfaite des résultats de Sisteron qui est la commune la plus dynamique du département pour ce projet.

Service de l'assainissement :

Monsieur Franck PERARD informe l'assemblée que la station d'épuration de Saint Lazare est conforme en 2021.

Le réseau d'assainissement ville doit faire l'objet de mises en séparatifs eaux usées / eaux pluviales pour réduire les déversements par temps de pluies qui rendent ce réseau non conforme à la réglementation.

Les travaux réalisés en 2021 :

- Finalisation du schéma directeur d'assainissement et présentation du programme de travaux
- Mise en séparatifs des réseaux assainissement et eau pluviale : avenue des Chaudettes
- Renouvellement du clarificateur (janvier 2021) et turbine de dégraissage station st Lazare

Concernant la station de la ZAC Val de Durance non conforme en 2021.

La commune a lancé une étude fin 2021 suite à réunion en sous-préfecture suite aux problèmes de non-conformité, puis réception d'un arrêté de mise en demeure. A cet effet, la municipalité a demandé le concours de l'entreprise CHLOÉ qui a fait des relevés pendant plusieurs mois en amont de la station d'épuration, mettant en évidence une problématique avec l'abattoir. Pour la solutionner l'étude propose de réaliser les travaux suivants sur la station : changement de pompes du bassin tampon et de la recirculation des boues, installation d'agitateurs dans le bassin d'aération.

Mais afin réduire la charge entrante élevée, l'étude confirme :

- que la mise en place des conventions de rejets avec les industriels amorcée lors du schéma directeur s'avère incontournable et urgente. Les industriels ont tous été rencontrés par le service des eaux et le bureau d'études début 2022 afin d'avancer dans ces démarches.
- que les effluents de l'abattoir doivent faire l'objet de prétraitements avant rejet vers le réseau public en particulier pour les graisses rejetées. Une étude de faisabilité est en cours et une réunion avec l'abattoir sera organisée automne 2022 pour présenter l'état de la situation et les solutions proposées.

Cela représente en tout 950.000 €uros qui ne sont pas des préconisations mais bien une mise en demeure pour la commune mais également pour l'abattoir. Le délai de mise en conformité est de 9 mois au terme desquels la commune devra produire des analyses qui soient conformes.

Prix de l'eau et de l'assainissement :

Le prix moyen de l'eau et de l'assainissement en 2021 à Sisteron est de 3,79 €/m³ TTC dont 13% de taxes agence de l'eau pour une moyenne nationale de 4,25€/m³ TTC et 3,86 €/m³ TTC sur le bassin RMC). (Données SISPEA 2020).

Ce rapport est une information et ne donne pas lieu à un vote.

6 – Présentation avant-projet et esquisse Rue de Provence.

Rapporteur : Mme Mathilde PAYAN

Madame Sylvia ODDOU arrive au début de la présentation.

Madame Mathilde PAYAN, Cheffe de projet « Petites Villes de Demain », rappelle qu'il y a un projet de requalification qui part de la rue de Provence à la Place René Cassin et qui englobe le bâtiment du Tivoli et la montée de la Citadelle. Il s'agit d'un projet d'ampleur sur un secteur important qui va nécessiter plusieurs mois voire plusieurs années de réflexion car il comporte plusieurs sujets, il est plurifactoriel avec des sujets interdépendants.

En attendant cette réflexion et les futures études de Préfiguration urbaine, des travaux d'enfouissement de réseaux vont redémarrer selon 3 phases.

PHASE 1- du 17 octobre au 9 décembre 2022.

- ▶ Les commerçants disposant de terrasses devront les démonter pour laisser libre accès au plus tard le 16 octobre 2022.
- ▶ A partir du 17 octobre les travaux seront réalisés depuis l'angle de la rue des Combes, jusqu'à la BNP.
- ▶ La circulation sera à sens unique du Sud vers le Nord (vers la citadelle). L'accès sera laissé dans un premier temps depuis la place René Cassin et la rue de Provence vers la rue du Jalet et depuis la rue Droite vers la place René Cassin.
- ▶ Les stationnements seront supprimés.
- ▶ L'éclairage public sera conservé jusqu'aux fêtes de fin d'année. En revanche, l'éclairage public sera coupé sur la deuxième phase des travaux.
- ▶ Si cette phase de travaux ne connaît pas de perturbation particulière, il sera envisagé de mettre en œuvre les enrobés définitifs avant le 9 décembre. Les terrasses pourraient alors être remontées à l'issue de cette phase. Sinon les enrobés seront mis en œuvre fin de phase 3, début mars. Dans ce cas-là, les terrasses ne pourront pas être remontées.

PHASE 2 - du 9 janvier au 3 février 2023.

- ▶ Traitement de la partie réseaux et armoires électriques autour du platane côté Nord de la rue et en lieu et place des anciens WC public.
- ▶ Pendant cette période, INEO va tirer tous les câbles d'alimentation de l'éclairage public, des coffrets électriques et de la sonorisation sur la partie réalisée en phase 1. Ensuite, ils vont changer les candélabres et mettre en place les coffrets électriques.
- ▶ La circulation se fera ponctuellement gérée par alternance.
- ▶ La circulation sera maintenue toujours à sens unique mais la descente depuis la place René Cassin vers le Jalet sera fermée. L'accès sera maintenu depuis la rue de Provence vers le Jalet.
- ▶ La circulation sera rétablie le soir et les week-ends avec sens unique maintenu.

PHASE 3 - du 6 au 24 février 2023.

- ▶ Traitement du tronçon devant la pharmacie.
- ▶ Suivant les besoins de l'entreprises, cette portion de route entre la rue Droite, la rue de Provence et la rue du Jalet sera fermée à la circulation motorisée avec maintien de la circulation piétonne depuis la rue de Provence vers la rue Droite.
- ▶ La circulation sera rétablie les soirs et week-ends avec sens unique maintenu.
- ▶ Fin mars, les enrobés définitifs seront réalisés pour les phases 2 et phases 3 et éventuellement pour la phase 1 s'ils n'ont pas été réalisés avant le 9 décembre 2022. Les terrasses pourront être remontées.

Madame Mathilde PAYAN présente une esquisse paysagère de ce que pourrait devenir la rue de Provence, sachant que rien n'a encore été arrêté. Concernant les terrasses par exemple, le but est de les coller aux

façades et d'harmoniser le mobilier, les couleurs mais tout cela se fera en concertation avec les commerçants et les riverains qui ont déjà exprimé leur enthousiasme face aux premières esquisses.

7 – Délibération Service Comptabilité :

a) Admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables. Budgets PRINCIPAL-EAU-ASSAINISSEMENT : années 2011 à 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER

Le comptable de la Commune de SISTERON indique n'avoir pu recouvrer auprès des débiteurs, les titres de recettes émis sur les budgets PRINCIPAL - EAU- ASSAINISSEMENT de 2011 à 2021, malgré les mises en demeures et poursuites engagées selon listes de non-valeurs fournies et accompagnées des justificatifs pour les seules cotes supérieures à 160 €. Ces produits irrécouvrables représentent les sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : 5 426.77 € (29 cotes - totalité des listes 5172250111-5166430211)

BUDGET EAU : 15 040.44 € (408 cotes - totalité des listes 4895930111-4989410111)

BUDGET ASSAINISSEMENT : 20 829.05 € (478 cotes - totalité des listes 4968180211 -4989420111)

Il est proposé l'admission en non-valeur des titres non recouverts selon cette liste.

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER demande au conseil municipal **d'accepter** la mise en non-valeur des titres non recouverts émis sur les budgets PRINCIPAL - EAU - ASSAINISSEMENT durant les exercices 2011 à 2021 selon listes mentionnées ci-dessus et de **dire** que les crédits sont inscrits au budget communal aux comptes 6541 et 6542.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

8- Délibération Secrétariat Général :

a) Approbation projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SCAGV) 2022-2027

Rapporteur : Monsieur Daniel SPAGNOU

Considérant le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de la Préfecture reçu le 8 juin 2022 ;

Considérant le courrier d'avis de Monsieur le Maire en date du 29 juin 2022 demandant la réécriture du paragraphe « Evaluation des besoins sur l'axe Durancien » afin de mentionner que les besoins exprimés sont non pas de la compétence des communes mais des EPCI ;

Considérant la réponse faite par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture en date du 1^{er} août 2022 approuvant la « rectification » du dit paragraphe ;

Conformément à l'article III de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, les avis des conseils municipaux des communes et des conseils communautaires des EPCI figurant au SDAGV, doivent être recueillis préalablement à son approbation.

Aussi, il y a lieu de se prononcer sur ce projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période de 2022-2027 sous réserve de la réécriture du paragraphe « Evaluation des besoins sur l'axe Durancien » afin de mentionner que les besoins exprimés sont non pas de la compétence des communes mais des EPCI.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal **d'approuver** le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période de 2022-2027 sous réserve de la réécriture du paragraphe « Evaluation des besoins sur l'axe Durancien » afin de mentionner que les besoins exprimés sont non pas de la compétence des communes mais des EPCI et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

9-Délibérations Services Techniques :

a) Subvention OPAH-RU au bénéfice de Monsieur PETITCOLAS Sébastien, propriétaire occupant au 33 Avenue Saint Domin, parcelle D 543

Rapporteur : Monsieur Daniel SPAGNOU

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide à Monsieur PETITCOLAS Sébastien, propriétaire occupant au 33 Avenue Saint Domin, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers d'aide à **L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT**.

Pour un montant de travaux de **41 288.91 € TTC** il sera proposé une aide globale de 22 500 € qui se décompose comme suit :

ANAH :	19 500.00 €
Commune :	3 000.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal **d'accepter** d'allouer une aide de 3 000.00 € de la Commune à Monsieur PETITCOLAS Sébastien, propriétaire occupant au 33 Avenue Saint Domin, dans le cadre de l'amélioration énergétique de l'habitat et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention et de **dire** que les crédits sont prévus au budget.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

b) Subvention OPAH-RU au bénéfice de Monsieur et Madame DA FONSECA-CHEVILLON Robert et Reine, propriétaires occupants au 10 Avenue du Thor, parcelle D 616.

Rapporteur : Monsieur Daniel SPAGNOU

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune à Monsieur et Madame DA FONSECA-CHEVILLON Robert et Reine, propriétaires occupants au 10 avenue du Thor, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers **D'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DU MAINTIEN À DOMICILE**.

Pour un montant de travaux de **10 811.70 € TTC**, il est proposé une aide globale de **5 686.05 €** qui se décompose comme suit :

ANAH :	4 374.00 €
COMMUNE :	1 312.05 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal **d'accepter** d'allouer une aide de 1 312.05 € de la Commune à Monsieur et Madame DA FONSECA-CHEVILLON Robert et Reine, propriétaires occupants au 10 Avenue du Thor, pour un dossier d'adaptation du logement et du maintien à domicile et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention et de **dire** que les crédits sont prévus au budget.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

10- Délibération Service Culture :

a) Prix de vente des objets de la boutique du Musée gallo-romain et du musée terre et temps « Edith-Robert »

Rapporteur : Madame Léa PAYAN

Le Musée Gallo-Romain et le Musée Terre et Temps disposent d'une boutique de vente d'objets et de souvenirs dont la régie est municipale. La municipalité souhaiterait proposer à la vente des objets liés aux thématiques des musées ainsi que des livres.

Madame Léa PAYAN tient à souligner que lorsque la municipalité à l'opportunité de faire travailler des artistes locaux, elle le fait et justement des artisans de la Région ont proposé de fabriquer des portes clés en cuir qu'ils ont gravé au nom de Segustero qui est le nom antique de Sisteron. C'est une façon pour la municipalité de soutenir les artisans locaux.

Pour ce faire, il a lieu de fixer le tarif de vente au public de ces produits et d'autoriser les régisseurs du Musée Gallo-Romain et du Musée terre et temps à effectuer ces ventes.

- Les livres seront vendus au prix public légal éditeur (loi du prix unique du livre d'août 2003) selon liste jointe en annexe.
- Les autres produits seront vendus au tarif suivant :

Description	Prix vente au public
Porte-clés en cuir mention « Segustero »	10 €
Kit mosaïque avec dessin lampe	8 €
Kit multi mosaïques	15 €
Dépliant table de Peutinger	6 €

Madame Léa PAYAN demande au conseil municipal **d'approuver** la mise en vente des objets sus cités du Musée gallo-romain et du Musée Terre et Temps aux prix indiqués ; **d'autoriser** les régisseurs du Musée Gallo-Romain et du Musée Terre et Temps à effectuer les ventes de ces produits. Les recettes ont été prévues au budget communal 2022.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

11 – Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur le Maire remercie MM et MMES Jean-Christian GRIMAUD, Jean-Charles MINETTO, Élise PHILIPPE, Pascal BUNAND, Roberto FIGAROLI, François OSUNA, Mathilde PAYAN, Anne-Marie ROCHEDY, Caroline BOUVIER, la Police Municipale, la Presse et le public et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Fait à Sisteron le 22 septembre 2022

Le Président de séance,
Daniel SPAGNOU

Le Secrétaire de Séance,
Hugo PICHON